

Litière en plaquettes de bois

Ressources en bois d'une exploitation agricole et modalités de gestion

Ressources : optimiser la récolte du bois issu de l'entretien du bocage et bois agricoles.

Objectifs :

- Ressource facile d'exploitation.
- Rendements de broyage corrects : tiges de diamètres de 20 à 30 cm : rendements optimums; diamètres de 10 à 15 cm : rendements moindres mais satisfaisants ; diamètres inférieurs à 10 cm de diamètre : à éviter.

Quelle ressource ?

- Elagage des arbres isolés, des arbres de bordures et arbres de haies hautes.



Chêne non élagué



Cépées d'Aulnes (Vergnes) de 20 ans.

- Arbres de bords de cours d'eau récoltés intégralement : Aulnes (« Vergnes »), Saules, Peupliers, ... Bois blanc de grande productivité, très intéressant en litière car peu riches en tanins.

- Arbres têtards : Saules blancs, Chênes, Frênes.



Têtard de Saule blanc : très productif



Tailhs de pruniers

- Haies arbustives denses à base de gros pruniers, érables champêtres, charmes et noisetiers. Ne pas intervenir pour des diamètres inférieurs à 10-15 cm. Le principe est de récolter intégralement les tiges.

- Forêt : les lisières, les rémanents forestiers et les bois de faible qualité (bois blancs, plantations résineuses ratées, ...) sont valorisables. Attention toutefois à ne pas trop prélever car la forêt a besoin de bois au sol pour se régénérer (ce qui n'est pas le cas pour les haies). Eviter également de broyer ce qui est valorisable en sciage.

PRODUCTIVITE MOYENNE DES ESSENCES DU BOCAGE

Ressources	Volume individuel en mètre cubes de plaquettes et rotation
Elagage des branches des arbres	1 m ³ = 15 branches de 10 cm de diamètre ou 4 branches de 20 cm de diamètre. Soit en moyenne, 1 à 2 m ³ / arbre élagué sur 2 m de haut tous les 30 ans (chêne) ou tous les 20 ans (Frêne)
Essences de bord de cours d'eau	Aulne : 2 à 3 m ³ / cépée de 20 ans. Saule blanc : 0.4 m ³ / tige de 15 à 20 cm tous les 10 ans. Peuplier : volume variable : de 0.35 m ³ le peuplier de 15 cm de diamètre (tous les 15 ans) à 13 m ³ le peuplier de 70 cm de diamètre de 40 ans.
Arbres têtards	Chênes : 3 m ³ tous les 30 ans Frêne : 3 m ³ tous les 20 ans Saule blancs : 3 m ³ tous les 15 ans
Arbustes en bosquet ou en taillis	Charmes : 2 m ³ par cépée tous les 20 ans Prunier : 0.5 à 1 m ³ tous les 20 ans Erable champêtre : 0.4 à 0.8 m ³ tous les 20 ans Noisetiers : 50 tiges de 10 cm de diamètre = 1 à 2 m ³ tous les 25 ans. A éviter (car très riches en tanins) : acacia et châtaigniers.

Modalités d'exploitation et de gestion

→ Recépage :

Le recépage consiste à couper à ras du sol (5-10 cm de haut) les arbustes et arbres en cépées (une cépée est un ensemble de tiges issues d'une même souche).

Essences bien adaptées au recépage : Aulne, Saule, Erable champêtre, Charme, Prunier, Noisetier.

Après cette coupe sévère, **les arbustes repoussent à partir de la base**, et reconstituent en 2 ans une touffe bien dense idéale en matière de brise-vent.

Attention ensuite à bien clôturer pour faciliter la repousse !

Les bovins « adorent » les jeunes pousses des haies (présence d'oligo-éléments différents de ceux présents dans l'herbe pâturée). **Sans clôture, les haies ne se reconstitueront jamais. Leur vitalité ne tient donc qu'à un fil !!**



Recépage de pruniers



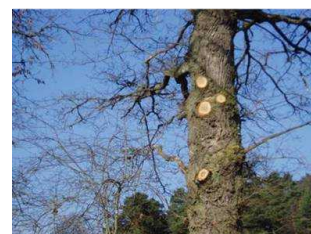
repousses de noisetiers de 2 ans



clôture du pied de haie

→ **Elagage** : il consiste à couper les branches au ras du tronc. Ne pas laisser de chicots qui empêchent une belle repousse et facilitent la pourriture du tronc.

Elagage de chêne



A quelle époque exploiter les branches sans nuire à la vie des branches ?

→ Arbre en repos physiologique (hiver) : **CONSEILLÉ**

L'hiver est la période idéale pour couper les branches et abattre les arbres.

→ De début août jusqu'à la chute des feuilles (sève « descendante ») : **POSSIBLE.**

L'arbre ralentit sa croissance et les sucres produits par les feuilles vont redescendre au sein de l'arbre et se loger dans les bourgeons, les racines et le bas des branches. Ces réserves sont indispensables : elles serviront l'année suivante pour fabriquer les premières feuilles.

Abattre un arbre à cette époque n'est pas dangereux pour lui car les réserves sont faites ou en partie faites.

→ Mars à juillet (sève « montante ») : **INTERDIT**

Au démarrage de la végétation, l'arbre puise dans ses réserves (sucres disponibles dans les racines et dans les branches) pour produire les premières feuilles. Une fois ces dernières formées, elles utilisent l'énergie solaire pour produire des sucres. Ces derniers sont immédiatement utilisés pour faire pousser les branches. Cette période est dite de « montée de sève », c'est-à-dire de pousse des branches. **Toute l'énergie de l'arbre est vouée à la croissance de l'arbre. L'abattre à cette époque serait mortel pour lui.**

Attention à travailler en toute sécurité

Les tronçonneuses sont des outils dangereux. Un équipement de sécurité s'impose : casque, pantalon de sécurité, chaussures de sécurité et gants. L'élagage se réalise de préférence avec une nacelle. Si vous n'êtes pas équipé, faites appel à des entreprises forestières.

Le bois déchiqueté acheté dans la scierie voisine est-il identique ?

Le milieu forestier peut être pourvoyeur de bois déchiqueté. Attention, ce produit est différent des plaquettes bocagères :

- le bois qui sort des scieries est un bois dit d'industrie, qui peut avoir subi des traitements qui l'ont « durci » et contracté. Ils sont en effet « étuvés » ou « rétifé » (bois cuit), l'objectif étant de les rendre très secs, très durs et plus résistants aux insectes et aux champignons (suppression des sucres). Leur comportement en litière est donc différent.

- le bois d'industrie présente une majorité de bois de cœur, riche en tanins et terpènes, produits acidifiants.

AIDE et APPUI TECHNIQUE :

Le Parc du Pilat propose un appui technique pour la mise en œuvre de **plan de gestion du bocage**.

Vous voulez évaluer le volume de bois disponible sur votre exploitation et le gérer au mieux ?
Contactez Caroline Champaillet au :

Parc naturel régional du Pilat.

Moulin de Virieu – 2, rue Benay 42410 Pélussin.

Tél : 04 74 87 52 01